



Commune de Sainte Foy Tarentaise

Chef-Lieu

73640 Sainte Foy Tarentaise

**MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR
L'AMENAGEMENT DE LA PLACE CENTRALE
DU CHEF LIEU**

Marché ordinaire de maîtrise d'œuvre

Procédure Adaptée

**Règlement de consultation
(RC)**

Date limite de remise des offres :

Jeudi 21 décembre 2023 à 12:00 H

Article 1 - Organisation de la commande au niveau de l'acheteur

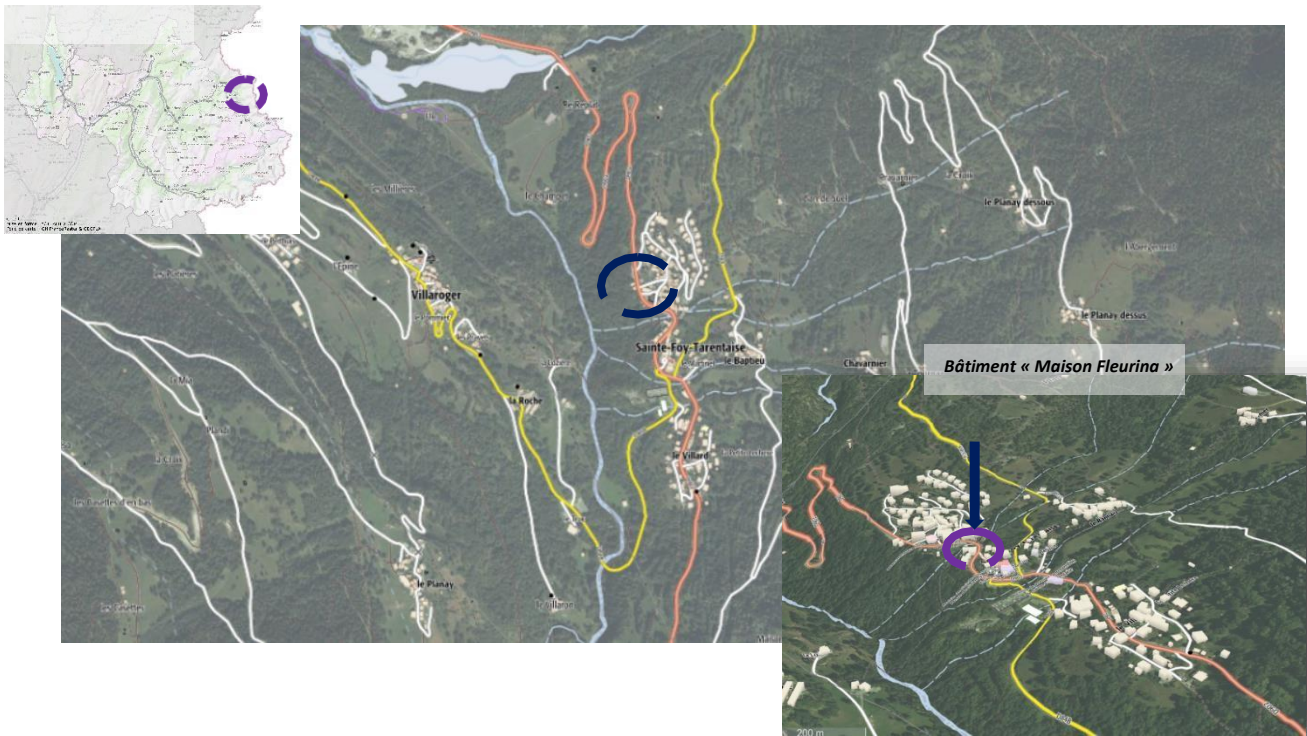
Acheteur :

Commune de Sainte Foy Tarentaise
40, Rue des Ecoles - Chef-Lieu
73640 Sainte Foy Tarentaise
Adresse mail : direction@saintefoy-tarentaise.fr
L'acheteur agit en tant que pouvoir adjudicateur.

Article 2 - Objet et Etendue de la consultation

Située en Haute-Tarentaise, la commune de Sainte-Foy-Tarentaise compte près de 730 habitants et est support d'une station de montagne hiver/été, d'une capacité de 4 200 lits.

Département de la Savoie



Le centre du chef-lieu de Sainte-Foy-Tarentaise revêt aujourd'hui un caractère très routier. L'espace central est traversé et coupé en deux par la Route Départementale N°902.

Cette route à très fort trafic, est l'accès privilégié aux grandes stations de ski comme Tignes et Val d'Isère.

Le stationnement du centre-ville est désorganisé par endroits et l'automobiliste s'immisce un peu partout, laissant peu de place aux autres usagers.

Aujourd'hui, il n'existe pas de véritable place de village, lieu de vie indispensable aux habitants permettant l'organisation d'un marché et de différentes animations.

RC

La construction d'un nouveau programme immobilier « Le Fleurina » en cours de réalisation au centre du village a permis de dégager un nouvel et vaste espace, qui présente le potentiel d'une place de village.

Il s'agit alors de créer et d'aménager un grand espace piéton pour des animations au cœur du village d'une surface d'environ 800m².

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : printemps 2024

La présente consultation concerne

La Mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'une place centrale au cœur du chef-lieu de Sainte-Foy-Tarentaise.

Les travaux se situent à l'adresse suivante :

**Place Fleurina,
Chef-lieu
73640 Ste Foy Tarentaise**

La partie de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage est égale à environ **1 020 000€ hors taxes.**

Une visite du site est vivement conseillée

Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1, R. 2122-8 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché public de services passé selon la procédure adaptée avec un montant compris entre 40 000€ et 90 000€ HT.

Décomposition de la consultation

La mission de MOE est constituée des éléments suivants :

- Avant-projet sommaire (APS);
- Avant-projet définitif (APD);
- Etudes de projet (PRO);
- Assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT);
- Les études d'exécution (EXE)
- Direction d'exécution des contrats de travaux (DET);
- Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR);
- Ordonnancement, coordination et pilotage (OPC);

Découpage des prestations

Il n'est pas prévu de découpage en lots. Les prestations seront attribuées par marché unique
Le marché est composé d'une tranche ferme

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71300000	Services d'ingénierie

RC

3 - Conditions de la consultation

3.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

3.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Les factures doivent être déposées sur CHORUS PRO

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Esquisse du programme
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le règlement de la consultation (RC)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

RC

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat		Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat		Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document à l'adresse suivante : direction@saintefoy-tarentaise.fr

8 - Examen des candidatures et des offres

Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

RC

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique - composition de l'équipe dédiée (noté sur 3) - expérience du responsable de projet (noté sur 4) - détail de l'exécution de la mission (noté sur 3)	50.0
2-Prix des prestations	40.0
3-Délai d'exécution	10.0

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

9 - Renseignements complémentaires

Adresses supplémentaires et points de contact

Mairie de Sainte-Foy-Tarentaise - Mme Fabienne DECREMPS

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Grenoble -
2 Place de Verdun -
BP 1135 -
38022 Grenoble Cedex

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Informations sur les principaux recours :

1-Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 et suivants du code de justice administrative

2- Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 et suivants du code de justice administrative

3-Recours de plein contentieux en contestation de la validité du contrat issu des arrêts du Conseil d'Etat «Tropic» du 16/07/2007 et «Tarn et Garonne» du 04/04/2014.

RC

4- Recours pour Excès de Pouvoir en ce qui concerne les décisions de déclaration d'infructuosité ou de déclaration sans suite en cas d'abandon de la procédure.
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Grenoble
